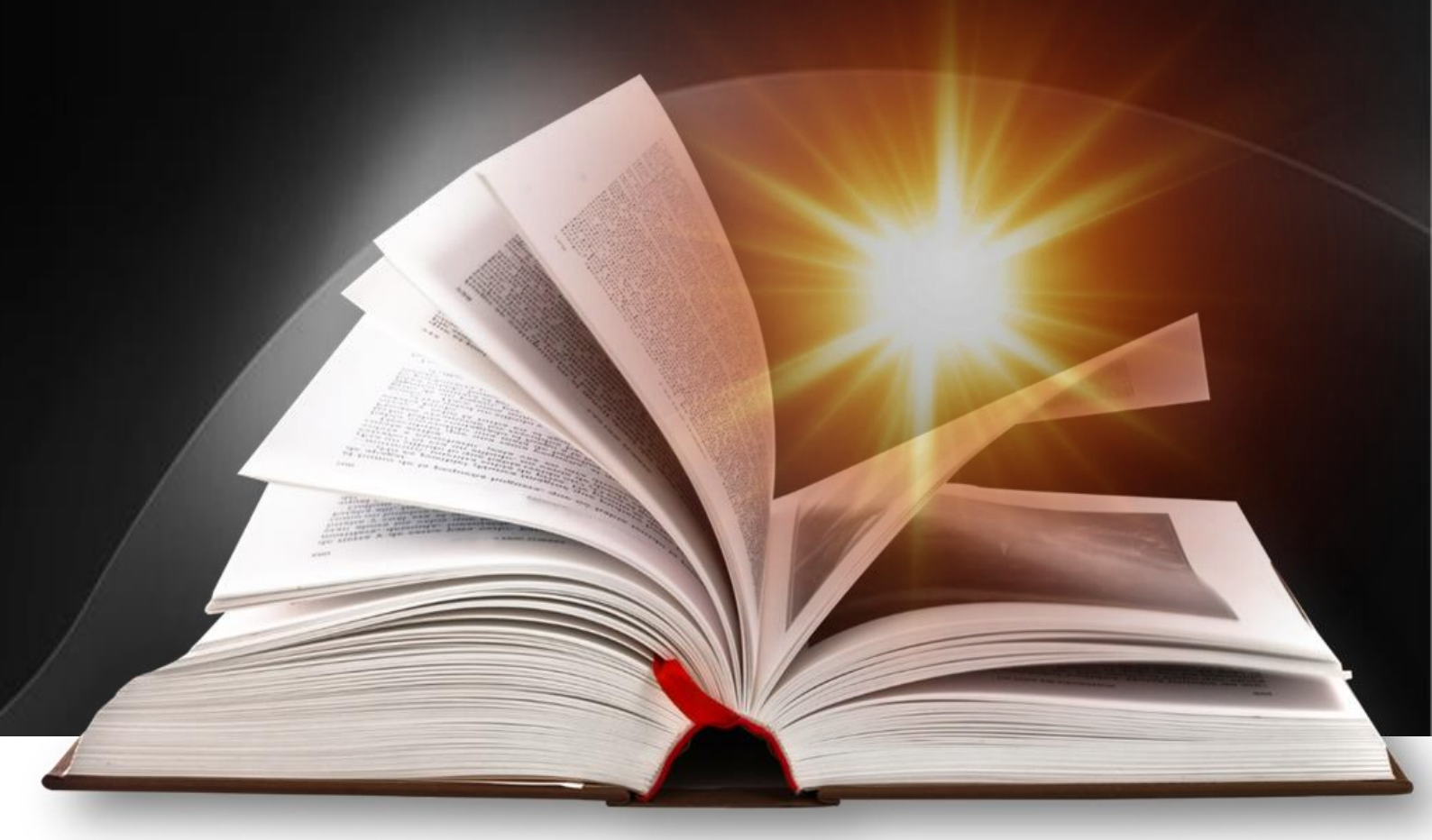
ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

RPJ

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -



Volume 3, n°1, Janvier- Avril 2024

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

African Scientific Universe

Afrindala Group

© Editions Lumumba

Pour la résolution de la crise récurrente de légitimité du gouvernement provincial du Maniema

Adolphe NDOKILI MORISHO[1]
Erick OKANDJU MASANGU[1]
Crispin YUMA LUKUMBU[1]
Université de Kindu/RD Congo

Justin OMOLELA SELEMANI[1]
Université Pédagogique Nationale/ RD Congo
Email: erickokandju@gmail.com

ISSN

: 2790-6248

: 2790-6256

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -

DOI : https://doi.org/10.58610/RPJ.2790.6248.6256.31

Editions Lumumba I Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

EDITIONS LUMUMBA

Un nouvel élan de l'édition africaine

Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ)
ISSN : 2790-6248
e-ISSN : 2790-6256
Volume 3, n°1, Janvier– Avril 2024
© Editions Lumumba - APANAEFJ
Bibliothèque Nationale du Congo I Ordonnance loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 – Permis d'implantation n° BNC/DPHK/08/2022

Afrindala Group

La Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) est une revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive. Elle se veut un lieu de diffusion de travaux de recherche originaux et substantiels sur diverses questions liées aux enjeux et défis des sociétés africaines, dans toutes les disciplines scientifiques. La RPJ est enregistrée par le Centre International de l'ISSN (International Standard Serial Number) sous les numéros ISSN : 2790-6256 et e-ISSN : 2790-6248.

Les Éditions Lumumba, sous la houlette du Label Panafricain Afrindala Group de l'Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse (APANAEFJ), branche « Afriscience », est une maison d'édition enregistrée en RD Congo conformément à l'Ordonnance-Loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 et opérant sous le permis d'établissement n° BNC/DPHK/08/2022. Auprès de l'Agence Internationale de l'ISBN, par l'intermédiaire de l'Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre (AFNIL), les Éditions Lumumba sont enregistrées sous l'identifiant éditeur : 978-2-38489.

Le comité scientifique international, composé d'enseignants et de spécialistes d'Afrique et d'ailleurs, assure une diversité d'expertises et de perspectives. En tant que membre de Crossref, une organisation américaine participant à l'indexation globale du contenu scientifique, les Éditions Lumumba bénéficient d'un préfixe DOI (10.58610) pour attribuer un DOI unique à chaque œuvre éditée. Ceci permet aux publications d'être accessibles à des milliers de membres de Crossref et à des centaines d'organisations, y compris les institutions scientifiques et universitaires du monde entier, augmentant considérablement la visibilité et l'impact international des travaux publiés.

Les Éditions Lumumba s'appuient sur un vaste réseau de distributeurs et de partenaires internationaux, incluant des universités, des ONGs et de grandes plateformes telles que CAIRN.INFO (la plus grande bibliothèque numérique francophone), DILICOM, OpenEdition Books, la plateforme Afriscience, etc.

© Editions Lumumba, avril 2024

Revue Panafricaine de la Jeunesse

— RPJ —

- Pan African Youth Journal -

Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive

Périodicité : avril, août et décembre
Prix du numéro : 30 USD
Abonnement annuel : 100 USD
Version numérique disponible sur : www.afriscience.org
Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :
@editionslumumba | @afriscience

Imprimé en République Démocratique du Congo

Tél. (+243) 90 43 370 19
Email : contact@editionslumumba.com
Site web : www.editionslumumba.com
Siège : 10, avenue de la Moto croisement boulevard M'siri, ville de Lubumbashi, RD Congo

Editorial

Nous sommes honorés de vous convier à explorer les profondeurs de la pensée et de l'innovation africaines à travers ce numéro inaugural de l'année 2024 pour la Revue Panafricaine de la Jeunesse. À l'intérieur de ces pages, vous découvrirez une diversité d'idées et de perspectives provenant des esprits les plus brillants du continent africain et au-delà.

Notre objectif essentiel demeure clair et pressant : éclairer la scène intellectuelle pour les décideurs politiques, les chercheurs, les acteurs sociaux et tous ceux assoiffés de connaissance, en offrant des fondations scientifiques robustes et fiables.

La Revue Panafricaine de la Jeunesse est devenue une voix internationale, un lieu où convergent des études enracinées dans la réalité africaine. Autrefois confrontées à des barrières éditoriales, ces études rayonnent désormais, reflétant la diversité des voix et des expériences qui enrichissent notre continent.

L'essor remarquable de la science africaine est un héritage collectif à préserver, une source d'énergie à nourrir avec passion. Les membres dévoués de notre comité scientifique, accompagnés d'experts issus de divers horizons, ont relevé avec enthousiasme le défi d'enrichir la pensée africaine. La variété des connaissances et des idées, s'étendant au-delà des frontières de l'Afrique, fait de la RPJ une plateforme panafricaine en perpétuelle évolution, porteuse d'une promesse renouvelée à chaque parution.

En tant que bastion de la recherche africaine, la RPJ s'engage fermement à maintenir des normes de qualité rigoureuses, avec un processus de sélection sérieux garantissant un taux d'acceptation de 50%. L'accueil enthousiaste que nous recevons d'un public vaste et diversifié, tant africain qu'international, témoigne de notre engagement à promouvoir une science africaine solide et irréprochable.

Ce numéro exceptionnel présente les contributions de chercheurs éminents explorant une multitude de domaines cruciaux pour notre époque. Chacun de ces articles, soigneusement façonné, offre une plongée captivante dans des thématiques essentielles pour notre temps.

Notre équipe éditoriale, en collaboration avec notre comité scientifique et nos évaluateurs externes, travaille sans relâche avec les auteurs pour garantir la qualité et la pertinence de chaque contribution. Cette synergie collaborative est cruciale pour propulser la science africaine au pinacle international, assurant que les sociétés africaines récoltent pleinement les fruits de la recherche novatrice.

Nous vous invitons à vous plonger avec passion dans ce numéro captivant, à dévoiler les trésors de la science africaine et à rejoindre notre communauté de lecteurs. En participant à cette aventure intellectuelle, vous contribuez à renforcer l'influence de la science africaine à l'échelle mondiale, ouvrant ainsi la voie à des sociétés africaines éclairées par les lumières de la recherche de qualité. Embarquez avec nous dans ce voyage fascinant à travers les découvertes, les innovations, et les idées qui sculptent le futur dynamique de l'Afrique et du monde.

Dr Basile Mulwani Makelele
Professeur des Universités

Equipe de la revue

Comité de rédaction :

- Directeur de Publication : M. le Pr. Basile Mulwani Makelele, RD. Congo
- Rédacteur en chef : M. le Pr. Philippe Kasongo Maloba Tshikala, Belgique
- Rédacteur en chef Adjoint : M. Valery Ngoy Ndala, RD. Congo
- Secrétaire éditorial : William Agbaka, Bénin
- Coordinateur du processus d'adhésion : Marie Mbatshiona Mundi, RD Congo
- Gestionnaire administratif : Banon Zinsou Côme, Bénin
- Gestionnaire financière : Clarisse Mwelwa Bilepo
- Coordinateur des partenariats : Fidèle Bukasa Kabwe, RD Congo
- Gestionnaire des statistiques : Kalunga Shakoli Dieu Merci, RD Congo
- Traducteur en chef : Dr. Fo-Koku D. Woameno, Togo
- Correcteur principal : Jean-Micky Kafuwa Musongo, RD Congo
- Responsable de la publication en ligne : Mme Blin Acouh Marie-José, Côte d'Ivoire

Comité scientifique :

- Abdoulaye Ouedraogo, PhD, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification (MEFP), Burkina Faso
- Abi-Kaberou Gildas, PhD, UAC/ENS-Porto-Novo/Laboratoire de Pédagogie et Didactique des Sciences Humaines (LaPEDIH), Bénin
- Adaba Koffi Amessou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Akimou Tchagnaou, PhD, Université de Zinder, Niger
- Ambombi Eyolo Azede Espoir, PhD, Chaire MBA, Afrikan campus, République du Congo
- Amoussou Franck, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Ballo Drissa, PhD, Enseignant-chercheur, Mali
- Basile Mulwani Makelele, PhD, Université de Lubumbashi, République démocratique du Congo
- Bekolo Engoudou Bruno, PhD, Université de Douala, Cameroun

- Bitouga Bernard Aristide, PhD, Université de Douala, Cameroun
- BOUMA Carine Nadège, PhD, Université de Bamenda, Cameroun
- Christian Bumute, PhD, Université de Likasi, RD Congo
- Essome Lele Gislain Arnaud, PhD, Unité de recherche ECLLA, Université Jean-Monnet Saint-Étienne, Cameroun
- Félix N'dia Anon, PhD, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Fidélie Ntshikala Mbuya, PhD, Université de Kolwezi, RD Congo
- Fo-Koku D. Woameno, PhD, Université de Lomé, Togo
- Gaby Ilunga Mutombo, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Gano Nouhou, PhD, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal
- Gninneyo Sylvestre-Pierre NIYA, PhD, École Normale Supérieure, Burkina Faso
- José Ngoy Wa Ngoy Twite, PhD, Université de Kolwezi, RD Congo
- Kabiena Kuluila Pierre Valery Dieudonné, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kabuya-Kabeya Sthilobo Hilaire, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kaniki Wa Cilombo Joseph-Robert, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kongue Toyindou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Lago Blé Angelin, PhD, Université Jean-Lorougnon Guede, Daloa, Côte d'Ivoire
- Lokossou Bonaventure, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Matthias Cinyabuguma, PhD, Banque mondiale, RD Congo
- Melingui Ayissi, PhD, Université de Douala, Cameroun
- Metsena Ndjavoua, PhD, Université de Maroua, Cameroun
- Mohamed Atteyoub H. dit Modibo SIDIBÉ, PhD, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali

- Moussa Coulibaly, PhD, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal
- Moussa Dourfaye Abdoul-kadze, PhD, Service de la santé, Niger
- Nebie Boukary, PhD, Université de Fada N'Gourma, Burkina Faso
- Ngala Ntumba Peter, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Ngono Ossango Pangrace, PhD, Université de Yaoundé, Cameroun
- Nkongolo Mulami Kapweka Alphonse, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Ntita Ntita Jean Christ, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Nyebe Atangana Sandrine, PhD, Ministère de l'Éducation Secondaire, Cameroun
- Patrice M'Bétien KONE, PhD, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Philippe Kasongo Maloba Tshikala, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Raymond-Bernard Ahouandjinou, PhD, Université d'Abomey Calavi, Bénin
- SAIDI Hicham, PhD, Université Moulay Ismaï, Maroc
- Serge Caleb Mbula Musasa Mwadianvita, PhD, Université Pédagogique Nationale (UPN) de Kinshasa, RD Congo

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Pour la résolution de la crise récurrente de légitimité du gouvernement provincial du Maniema

Adolphe NDOKILI MORISHO [1]
Erick OKANDJU MASANGU [2]
Crispin YUMA LUKUMBU [3]
Université de Kindu/RD Congo

Justin OMOLELA SELEMANI[4]
Université Pédagogique Nationale/ RD Congo
Email: erickokandju@gmail.com

Résumé

Cet article est une suite et fin de nos deux précédentes réflexions. Dans notre première cogitation portant sur la crise de légitimité du gouvernement provincial du Maniema de 2019 à nos jours, nous avons axé notre attention sur les facteurs explicatifs de ladite crise. Faisant usage du courant dialectique, il a été noté les causes d'ordre politique, juridique, économico-financier et socio-culturel. En autre, dans notre deuxième élucubration, nous avons planché sur l'impact de cette crise sur le développement de la province du Maniema. Là, nous avons évoqué tour à tour les conséquences sur les aspects politiques, infrastructurel et économique, comme par exemple : Le dysfonctionnement de l'Assemblée provinciale, le délabrement des routes de dessertes agricoles, le déficit infrastructurel et la réticence des investisseurs.

Pour finir avec cette virée scientifique, dans le cas sous examen, nous avons analysé les stratégies pour juguler la zone d'incertitude qui est la crise récurrente de légitimité qui, par ricochet, plonge la province dans une situation de rétrogradation. A ce sujet, parmi les solutions, nous avons proposé la révision des certaines dispositions légales de la constitution de la république, la création et l'enseignement d'un imaginaire provincial collectif, la prise de conscience des acteurs politiques. La Méthode stratégique a constitué la pierre angulaire pour parvenir à notre idéal.

[1] Professeur Associé à l'Université de Kindu
[2] Chef de Travaux à l'Université de Kindu
[3] Politologue et chercheur indépendant
[4] Professeur Ordinaire à l'Université Pédagogique Nationale

Abstract

This article is a continuation and end of our two previous reflections. In our first reflection on the legitimacy crisis of the provincial government of Maniema from 2019 to the present day, we focused our attention on the explanatory factors of the said crisis. Using the dialectical current, the political, legal, economic-financial and socio-cultural causes were noted. In addition, in our second rant, we focused on the impact of this crisis on the development of the province of Maniema. There, we discussed in turn the consequences on the political, infrastructural and economic aspects, such as: The dysfunction of the Provincial Assembly, the dilapidation of agricultural service roads, the infrastructure deficit and the reluctance of investors.

To end with this scientific trip, in the case under examination, we analyzed the strategies to curb the zone of uncertainty which is the recurring crisis of legitimacy which, in turn, plunges the province into a situation of retrograde. On this subject, among the solutions, we proposed the revision of certain legal provisions of the constitution of the republic, the creation and teaching of a collective provincial imagination, the awareness of political actors. The Strategic Method was the cornerstone to achieve our ideal.

0. Méthodologie

Il s'agit ici de la Méthode et des techniques. Pour atteindre l'explication, nous avons fait usage de la méthode stratégique qui s'intéresse aux relations de pouvoir entre les acteurs de l'organisation et aux règles qui gouvernent leurs interactions (désignées sous le terme de jeux) avec les trois piliers, selon (Michel CROZIER et Erhard Friedberg,1977) notamment : **Acteur**, **pouvoir** et **incertitude**. La crise récurrente constituant la zone d'incertitude, ce procédé nous a permis de suggérer aux différents acteurs de pouvoir utiliser leurs capacités pour juguler la crise, dans le but d'impulser le développement de la province. En rapport avec les techniques, nous avons utilisé l'observation extérieure ou désengagée, la technique documentaire, l'entretien libre et structuré et l'analyse quantitative pour le traitement des données.

1. Solution à la crise récurrente de légitimité du gouvernement provincial du Maniema

1.1. Présentation des données

<u>Tableau N°</u> relatif aux perspectives de solution à la crise récurrente de légitimité du gouvernement provincial du Maniema

Q : Quel est selon vous la piste de solution le plus approprié à la crise récurrente de légitimité du gouvernement provincial ?	**Acteurs politiques**		**Doctrinaires ou analystes politique ou judiciaire**		**Membre de la société civile**		**Total**	**%**
Réponses	H	F	H	F	H	F		
1. La révision des certaines dispositions légales	1	0	0	1	0	0	2	7
2. le respect des textes légaux de la République	0	0	3	1	0	0	4	13
3. la création et l'enseignement d'un imaginaire provincial collectif	1	0	0	0	2	1	4	13
4. la démocratie	0	0	0	1	0	2	3	10
5. l'Etat de droit	0	1	0	2	0	1	4	13,3
6. la prise de conscience	2	3	1	0	0	0	6	20
7. un leadership de qualité	0	0	0	0	2	1	3	10
8. le patriotisme	0	1	0	0	1	0	2	7
9. la tenue des élections prévues en décembre	1	0	1	0	0	0	2	7
Total	05	05	05	05	05	05	30	100

Source : Tableau élaboré par nous-même sur base des données récoltées.

Commentaire : Il ressort de ce tableau que par rapport aux 30sujets enquêtés, 2sujets, soit 07% ont confirmé la première réponse ; 4sujets, soit 13% ont confirmé la deuxième ; 4sujets, soit 13% ont confirmé la cinquième ; 6sujets, soit 20% ont confirmé la sixième ; 3sujets, soit 10% ont confirmé la septième ; 2sujets, soit 07% ont confirmé la huitième et enfin 2sujets, soit 07%ont confirmé la neuvième réponse.

2.2. Analyse des résultats

Nombreux sont les pays qui ont déjà connu des situations des crises très récurrentes et qui se sont en sortie et prospèrent, d'autres par contre ; avaient une très bonne vie, et à un moment de l'histoire tout a basculé.

La province du Maniema, à l'instar des autres provinces de la RDC vit une situation des crises devenue persistance et ne manque d'inquiéter le paisible citoyen.

Que faire pour sortir la province du Maniema de cette situation des crises ? y a-t-il encore du temps et des moyens pour redonner une âme à cette province ?

Certainement, le Maniema peut encore retrouver son âme. C'est pourquoi cette section sera consacrée à épingler tout en expliquant les différents éléments qui constituent pour la province du Maniema, la voie de sortie de toutes ces situations des crises. Ces facteurs sont : la révision de certaines dispositions légales, le respect des textes légaux de la république, la création et l'enseignement d'un imaginaire provincial collectif centré sur le développement de la province du Maniema et le recours à certaines valeurs traditionnelles nationales et la tenue des élections prévues en décembre tout proche.

2.2.1 La révision des certaines dispositions légales

Nous référant aux données émises par (**TUMBA LOKWA Djédjé,2019)**, nous suggérons, tout comme lui, dans le but de mettre fin à tous ces fléaux engendrés par la persistance des crises politiques multiformes, au législateur congolais de revoir le mode d'élection des gouverneurs de province en quittant du suffrage indirect vers le suffrage direct et dont la circonscription électorale sera la province. Cela permettra aux gouvernants de se rapprocher beaucoup plus de la population que de rester liés à un petit groupe d'électeurs constitué des députés provinciaux.

En plus de cela, il faut diminuer le pouvoir des députés de censure ou de défiance. Pour y parvenir il faut également revoir l'article 41 de la loi N°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces qui dispose qu'une motion de censure n'a besoin que d'un quart des membres de l'assemblée provinciale pour être reçue, et d'un dixième des membres de l'assemblée provinciale seulement pour une motion de défiance. Alors que dans une assemblée provinciale de 20 députés par exemple ; le un dixième-là ne représente que deux députés.

Nous suggérons donc au législateur de revoir cette disposition de la loi en renvoyant à trois quart la recevabilité et d'une motion de censure et celle de défiance contre un membre du gouvernement. Cela va donner un air un peu sérieux aux motions dites de censure et de défiance.

2.2.2 Le respect des textes légaux de la République

Après avoir analysé différents constitutions (lois fondamentales) des différents pays du monde ; Aristote était arrivé au résultat selon lequel : « ce ne sont pas les bons textes qui manquent, mais c'est l'applicabilité de ce texte qui pose problème ». C'est la même chose chez nous aussi, des bons textes nous les avons, mais chaque fois ; nous les violons suite à des intérêts politiques.

Mais si l'appareil judiciaire peut jouir vraiment de son indépendance, et que les textes légaux soient respectés par tout le monde, nous n'allons plus assister à ces maux qui gangrènent le progrès de la RDC en général, et celui de la province du Maniema en particulier.

Pour y arriver, nous suggérons au législateur congolais de revoir le mode de désignation des juges des différentes cours dans le pays en quittant d'une simple nomination à une élection au suffrage direct des juges, avec comme circonscription électorale ; la province pour les juges des cours à compétence provinciale et territoire national pour les juges des cours à compétence nationale. Toutefois, nous proposons une autre alternative pour les seconds juges (les juges des cours à compétence nationales) ; ces derniers peuvent être nommés par l'ordonnance présidentielle mais pour un mandat à vie.

Cela permettra à l'appareil judiciaire de jouir de toute son indépendance au lieu d'être toujours à la courbette devant les politiques devant lesquels ils sont une proie.

2.2.3 La création et l'enseignement d'un imaginaire provincial collectif centré sur le développement de la province du Maniema et le recours à certaines valeurs traditionnelles nationales.

La notion de l'imaginaire collectif étant déjà explicité là-haut, nous proposons à ce niveau ; l'organisation d'un grand forum pouvant réunir plusieurs représentants parmi les fils et filles de la province du Maniema afin de tabler sur la question d'un idéal commun à atteindre pour le Maniema et qu'en suite les résolutions de ce forum c'est-à-dire l'imaginaire collectif crée ici doit être enseigné par les fils et filles du Maniema à tous les niveaux moyennant les appareils de la mass-média par la socialisation.

Outre l'imaginaire commun, nous suggérons au législateur congolais d'adapter certains de nos lois de la République à certaines de nos valeurs culturelles traditionnelles jugées développementalistes c'est le cas par exemple de la coutume dite du ''TSHIBAO'' chez les Kasaïens où il est prévu et vécu que chaque fois qu'une femme mariée touche à l'argent d'un amant ou couche avec lui, si elle retourne coucher avec son mari légitime elle meurt. Si la même coutume s'appliquait aussi aux gouvernants au niveau de l'Etat ; disant' 'quiconque vole ou détourne les fonds de l'Etat meurt sur place, lui et sa famille'' je ne pense pas qu'on aurait des cas des détournements des fonds de l'Etat dans ce pays. Tout serait exécuté pour le développement, le bien-être collectif et l'intérêt général.

2.2.4 La Prise de conscience des acteurs politiques du Maniema

L'acteur politique du Maniema, qu'il soit de l'organe délibérant ou de l'exécutif provincial, est invité à prendre conscience de ce qu'il fait. Pour ce faire il peut d'abord regarder l'histoire de sa Province, voir sa situation géographique dans le pays, se rendre compte des misères aux quelles croupissent ses frères et sœurs, fils et filles du Maniema.

À l'acteur politique du Maniema de considérer le potentiel tant agricole que minier de sa Province et se considérer comme le seul qui peut inciter le développement du Maniema.

Cette prise de conscience ne doit pas seulement se limiter aux dirigeants qui sont acteurs politiques, mais aussi à tout fils et à toute fille du Maniema de considérer sa Province comme son propre corps afin de mieux prendre soin d'elle.

Pour rendre effectif ces processus de prise de conscience, des forums peuvent être organisés à l'intention de tout fils et de toute fille de cette Province.

2.2.5. La Démocratie

Définie par Abraham LINCOL comme étant le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Au professeur (NGOMA BINDA,2001) d'apporter une précision quant à ce peuple qui détient le pouvoir, pour lui, le concept peuple est nébuleux et polysémique qu'il convient de choisir le sens le plus raffiné, débarrassé de trop d'impuretés par l'histoire de la pensée politique et le plus conforme à la réalité de l'exercice moderne du pouvoir politique.

Ainsi, contrairement à ce que l'on fait habituellement entendre, il n'est jamais question, dans la démocratie, d'un quelconque gouvernement par le peuple, dans le sens de l'ensemble des citoyens, mais plutôt du gouvernement par une minorité politiquement qualifiée. Et la notion moderne de « démocratie représentative » fait bien voir justement le caractère incontournable de la sélection des meilleurs, de l'extraction de l'élite du sein du peuple pour tenir la tête des affaires communes.

Et ce qui importe, c'est que l'exercice du pouvoir par la minorité dirigeante trouve sa légitimité dans le fait du consentement, par le peuple, à ce qu'elle puisse assumer cet exercice. Plus encore, ce qui importe c'est le fait que la majorité du peuple, persuadée des qualités intellectuelles, morales de la classe dirigeante sélectionnée, décide de confier l'exercice du pouvoir à cette dernière.

C'est cette conception de la démocratie comme représentation qui est acceptée et mise en pratique, inévitablement, dans les sociétés modernes aux castes dimensions.

Nous appelons, ici tout fils et toute fille du Maniema à intérioriser et à observer certaines notions de la démocratie telles que :

- La liberté ;
- La justice ;
- L'Unité ;
- La moralité ;
- Le respect des textes légaux.

Au dirigeant d'être tolèrent et suivre les principes démocratiques, notamment l'alternance. C'est le Grand temps de briser cette soif excessive du pouvoir car la démocratie c'est aussi la loi de la construction, où toute brique a de l'importance pour l'élévation du mur.

Nous déconseillons donc à tous ceux qui ont l'idée de s'éterniser au pouvoir, car la gouvernance de la Province du Maniema a besoin des talents de tout un chacun.

La démocratie implique l'alternance des gouvernements et le contrôle de l'exercice du pouvoir (Léon MATANGILA,2013).

La dynamique politique est l'œuvre de compétition et de concurrence. La politique est de l'ordre de la persuasion. Il faut convaincre par la parole et par un projet de société réaliste et viable.

Par cette idée, nous décourageons tous ceux qui ont vision d'arracher le pouvoir par la force ou par d'autres moyens illégaux.

Quant à ce qui nous concerne, la Démocratie est le pouvoir de la majorité du peuple donné momentanément à une minorité (la classe élue) dans le but de gérer pour le compte de tous les peuples.

2.2.6. Etat de Droit

L'Etat de droit est celui qui garantit les droits individuels, permet le contrôle de la légalité de ses actes et élabore les normes juridiques en conformité avec les règles démocratiques.

Dans un Etat de droit, c'est le respect des textes légaux qui prime, ici nous invitons le peuple (les fils et filles du Maniema à observer les principes de l'Etat de droit pour leur bien-être.

La justice doit faire son travail en toute indépendance dans le strict respect de la loi, afin d'empêcher et de décourager les antivaleurs qui ruinent la Province, c'est notamment, la corruption, le détournement des fonds de l'Etat.

Ainsi, même la démocratique n'est possible que dans un Etat de droit où règne la force de la loi et non la loi de la force. Si la force peut détruire un pouvoir, elle est incapable de le créer légitimement.

De notre part, l'Etat de Droit est celui où la priorité est accordée à la stricte application des textes légaux qui sont des lois justes.

Un Etat où règnent la justice, l'impartialité et non l'arbitraire.

2.2.7. Un Leadership de qualité

Le Professeur MATATA PONYO MAPON, n'a-t-il pas raison lorsqu'il affirme que le leadership est le fondement du progrès de l'humanité ?

Tout d'abord, le leadership est l'art d'amener des individus au sein d'une organisation à accomplir des tâches volontairement. Il trouve sa traduction le plus souvent à travers une vision et la mise en œuvre de projets associés.

Le leader se distingue toujours par sa vision et ses projets stimulants, si bien que les autres ont spontanément envie de le suivre.

Un bon leader est capable de tirer le meilleur des gens qui l'entourent, en travaillant avec les forces et les faiblesses de chacun. Il ne cherche pas à écraser les autres, mais plutôt à partager sa vision et son enthousiasme avec le groupe.

Il a un savoir-faire exceptionnel, il se sert de ses méthodes et stratégie en vue de concrétiser sa vision.

Devant un problème, il voit des solutions là où d'autres voient des contraintes, et on le perçoit comme quelqu'un pouvant influencer le cours des évènements. Un leader est une personne à laquelle les autres se réfèrent en raison de sa situation ; une personne qui fait que les choses se réalisent. C'est donc une personne en position d'autorité, qui est responsable des résultats de ceux qui sont placé sous sa direction. C'est donc un coach.

Le leader doit éviter de tomber dans certains pièges, comme par exemple, d'abuser de son pouvoir par caprice personnel, de s'abstenir d'intervenir dans des situations délicates par manque d'initiative, de la corruption et de refuser de partager le pouvoir.

Une fois populaire, il doit éviter de tomber dans le piège de la popularité aussi, pour ne pas développer en lui un esprit d'orgueil et d'égocentrisme.

Voilà pourquoi, un leader reste un dépositaire de valeurs, (MATATA PONYO,2021) parle de quelques valeurs qu'ils considèrent comme atouts majeurs du leadership c'est notamment ; le travail ardu, le sacrifice, la production, la discipline, le caractère, la constance, le risque (savoir prendre les risques) la lecture, la création, l'honnêteté, la loyauté, la confiance, l'humilité et la flexibilité.

La Province du Maniema a sans doute besoin d'un leader qui possède toutes ces qualités, afin de croire à un changement car, « il n'y a pas des mauvais travailleurs, mais il y a seulement un mauvais chef » dit-on.

2. Conclusion

Dans cette réflexion, notre question préoccupation principale a tourné autour des perspectives d'avenir à envisager pour endiguer la crise récurrente de légitimité du gouvernement provincial du Maniema. Sur cette logique, après avoir touché les éléments déclencheurs intrinsèques, nous avons proposé la révision des certaines dispositions légales de la constitution de la république, le respect de textes légaux de la république, la création et l'enseignement d'un imaginaire provincial collectif, la

démocratie, l'Etat de droit, la prise de conscience des acteurs politiques et un leadership de qualité.

3. Bibliographie

- MATATA PONYO MAPON, *Leadership, Gouvernance et Progrès*, conférence débat, animée à l'université de Kindu le 26 Avril 2021, inédite ;
- Michel CROZIER et Erard FRIEDBERG, *l'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, éd. Du Seuil, Paris, 1977 ;
- NGOMA BINDA, *une démocratie libérale et communautaire pour la RD Congo et l'Afrique*, Paris, l'Harmattan,2001
- TUMBA LOKWA Djédjé, « enjeux de la configuration politique des gouvernements provinciaux face à l'efficacité du contrôle parlementaire au Maniema », in *cahier interdisciplinaire de l'université de Kindu*, Vol 1, Numéro 1, septembre 2019.